

# BON DE RESERVATION BROCANTE CORMEILLES EN VEXIN

Le dimanche 16 septembre 2018

**Après avoir lu et approuvé le texte au dos :**

Mme  Melle  Mr

Prénom

*ATTESTE SUR L'HONNEUR NE PAS PARTICIPER A PLUS DE DEUX  
MANIFESTATIONS DE MEME NATURE AU COURS DE L'ANNEE CIVILE.*

Adresse

Code Postal

Localité

Téléphone

N° Carte d'identité

Délivrée par

N° Registre du Commerce (professionnels)

Types d'objets exposés

Les emplacements sont vendus par trois mètres à partir de 17€ les 3 mètres

3m pour 17€  6m pour 28€  9m pour 41€  12m pour 54€

Nombre de mètres retenus par multiple de 3 soit  mètres pour  €

Règlement  Espèces  Chèque n°  Banque

*AUCUN EMPLACEMENT NE SERA RESERVE SANS REGLEMENT.*

Je joins à cette fiche de réservation le règlement total obligatoire de mon emplacement à l'ordre du Foyer Rural de Cormeilles en Vexin :

BROCANTE 2018 – FOYER-RURAL DE CORMEILLES EN VEXIN

47 RUE CURIE 95830 CORMEILLES EN VEXIN

► Sollicite l'autorisation de Monsieur le Maire de Cormeilles en Vexin de participer, en qualité d'exposant, à la Foire à la Brocante du dimanche 16 septembre 2018, organisée par le Foyer Rural et d'utiliser pour cette seule journée, le domaine public dans le périmètre prévu à cet effet.

► Déclare avoir pris connaissance de l'Arrêté Municipal et connaître le règlement de la brocante, déchargeant par la-même les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles ou administratives, quant à sa participation.

► S'engage à ne pas enfreindre les interdictions et à ne pas céder cette autorisation qui lui est consentie à titre individuel et personnel.

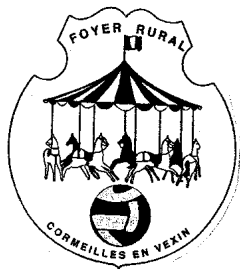
► S'engage à laisser son emplacement démuné de tous déchets.

Un sac poubelle sera remis à chaque exposant qui devra le déposer, à l'endroit prévu à cet effet, lors de son départ.

Fait à :

Le :

Signature :



# Foire 2018

# Cormeilles en Vexin

---

32<sup>ème</sup> Brocante

Dimanche 16 septembre 2018

---

**Inscriptions** : Jusqu'au samedi 08 septembre 2018 au foyer rural sis 47 rue Curie. Il ne sera pas pris de réservation par téléphone.

---

**Mise en place** : à partir de 7 heures

---

**Rendez-vous** : Angle du Foyer Rural

---

Une mauvaise météo éventuelle ne donnera pas lieu à un remboursement.  
A **8h30** tout stand inoccupé sera remis à disposition et non remboursé.  
Le numéro d'emplacement sera remis lors de l'ouverture de la brocante.

Adresse mail : [foyer.cormeilles-en-vexin@orange.fr](mailto:foyer.cormeilles-en-vexin@orange.fr) pour tout renseignement.  
Toujours attendre une confirmation de votre demande. Possibilité de télécharger un formulaire de réservation sur le site :  
[www.foyer-rural-cev.fr](http://www.foyer-rural-cev.fr)

Téléphone : 01 34 66 67 87 du lundi au vendredi et samedi matin  
De 10h00 à 12h00

*Les camelots et stands forains ne sont pas autorisés sur les emplacements réservés à la brocante.*

*Ne seront admis nourritures et boissons que dans le cadre d'un marché de pays.*

# Foire 2018

# Cormeilles en Vexin

Le dimanche 16 septembre 2018

Restauration Snack Bar



Animations enfants à  
l'occasion de la fête du village



Boissons chaudes



*Retrouvez ces animations à la Salle Polyvalente  
du Foyer rural !*

Téléphone : 01 34 66 67 87 du lundi au vendredi et samedi matin  
De 10h00 à 12h00

Imprimé par le Foyer Rural

# Les dix commandements

---

## Particuliers :

Vous avez le droit de participer en qualité d'exposant, la loi vous y autorise.... Mais attention ...

- ❑ Il faut vous inscrire auprès des organisateurs,
- ❑ Obtenir une autorisation du Maire, individuelle et nominative (elle n'est pas valable pour les groupes),
- ❑ Ne vendre que des objets usagés vous appartenant,
- ❑ Ne pas avoir acheté ces articles pour la revente (ce serait faire acte de commerce et vous ne pourriez plus alors être considérés comme particuliers),
- ❑ Prendre connaissance de l'arrêté Municipal,
- ❑ S'y conformer, ainsi qu'au règlement de cette manifestation,
- ❑ Se soumettre avec bonne humeur, aux contrôles éventuels de la Gendarmerie qui œuvre pour la sécurité de tous (vous aimez la délinquance ? Elle non plus),
- ❑ Respecter l'environnement et la Commune qui vous accueille,
- ❑ Respecter le Code de la Route pour le stationnement,
- ❑ Indiquer le prix sur chaque article (mesure légale exigée pour la défense des Consommateurs).
- ❑ Attester sur l'honneur ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Règlement commun à l'ensemble des organisateurs de brocantes ayant participé aux colloques de l'Association « Mieux Vivre ».

**Les personnes désirant une confirmation de réservation doivent joindre une enveloppe timbrée ou leur adresse mail :**

---

*Téléphone : 01 34 66 67 87 du lundi au vendredi et samedi matin*  
**De 10h00 à 12h00**